

2M ENERGIES

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 route du Château – 16300 MONTMERAC
981 127 905 R.C.S. ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

Le 13 novembre 2024 à 14 heures 30,
Au siège social,

Monsieur Maxime MERLET, propriétaire de la totalité des deux cents parts sociales de dix Euros chacune, émises par la société 2M ENERGIES, au capital de 2.000 Euros,

Associé unique et seul Gérant de ladite société, a pris les décisions suivantes portant sur :

- **Transfert du siège social,**
- **Modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Pouvoir pour formalités.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société au 13 rue Albert Nouel – 16300 BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, à compter du 13 novembre 2024.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier les statuts de la société ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE (16300) – 13 rue Albert Nouel.

Il peut être déplacé dans le même département ou dans un département limitrophe par décision de la gérance suivant les modalités fixées par les dispositions légales. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.



CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique
Monsieur Maxime MERLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Merlet', written over a horizontal line.